

Action n° 2.3 : Mettre en place des systèmes de suivi des EEE et d'évaluation des opérations de gestion

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2 - Identifier, élaborer et partager les méthodes et les outils pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE

OBJECTIF DE LA SNEEE

Axe I – Objectif 2

CONTEXTE

Priorité 1

Afin de pouvoir suivre l'évolution de la présence des EEE dans les territoires, d'évaluer leurs impacts, de mesurer l'efficacité des mesures de prévention et de gestion (y compris la restauration écologique des milieux), il est nécessaire de développer des descripteurs et des indicateurs de suivi des EEE.

Ces indicateurs contribuent à l'évaluation des politiques et des stratégies nationales et régionales en lien avec les EEE et permettent de répondre aux rapports du règlement n° 1143/2014.

Ces indicateurs sont renseignés à partir des données remontées par le réseau de surveillance et des gestionnaires, ils doivent être co-construits avec les acteurs concernés et sont produits notamment par les pôles SINP/ORB.

Ils doivent répondre aux besoins de publics ciblés (gestionnaires, décideurs, financeurs, services de l'État, etc.) et viser l'atteinte des objectifs définis plus haut.

Les décideurs et financeurs doivent être informés du fait que les opérations de suivi et d'évaluation doivent être intégrées et financées dès le lancement de l'opération de gestion. De même, ils doivent être conscients que les évaluations de l'efficacité des mesures ne peuvent souvent pas être réalisées à la fin du chantier mais quelques années plus tard, ce qui est à prendre en compte dès le début du projet et être prévu dans les financements.

Il faut veiller à la cohérence de ces indicateurs avec les indicateurs thématiques EEE proposés par d'autres stratégies (dont la SRB) ou dans le cadre des travaux des observatoires (ONB, ORB).

Les indicateurs doivent pouvoir évoluer en fonction des besoins des différentes structures qui les utilisent sans, dans la mesure du possible, remettre en cause une évaluation d'opérations de gestion en cours.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Définir avec les différents publics concernés les besoins en termes d'indicateurs pour le suivi des espèces, de leurs impacts, de l'efficacité des méthodes mises en œuvre sur le terrain pour prévenir l'introduction ou la propagation des EEE.
- Concevoir de nouveaux indicateurs et adapter si besoin les indicateurs existants.
- Évaluer la pertinence de ces indicateurs en fonction des données qui seront disponibles pour les renseigner.
- Remonter auprès des observatoires régionaux les données utiles pour renseigner les indicateurs.
- Recenser les indicateurs utiles existants, à partir des évaluations déjà réalisées en Nouvelle-Aquitaine ou à d'autres échelles, et déterminer les indicateurs à créer.
- Analyser et diffuser auprès des publics cibles les indicateurs via le portail régional de ressources EEE, le REEENA, les observatoires régionaux faune et flore, l'ORB,

INDICATEURS

Mise en œuvre

- Nombre d'indicateurs existants recensés
- Liste des indicateurs à créer

Réalisation

- Nombre d'indicateurs nouvellement créés

Résultats

- Nombre d'indicateurs renseignés et diffusés sur le portail régional de ressources EEE

PARTENAIRES POTENTIELS

Services de l'État, OFB, ARB NA, experts scientifiques, opérateurs de terrain, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, agences de l'eau

PILOTES DE L'ACTION

Cellule d'animation du REEENA (en lien étroit avec FAUNA et le CBNSA)